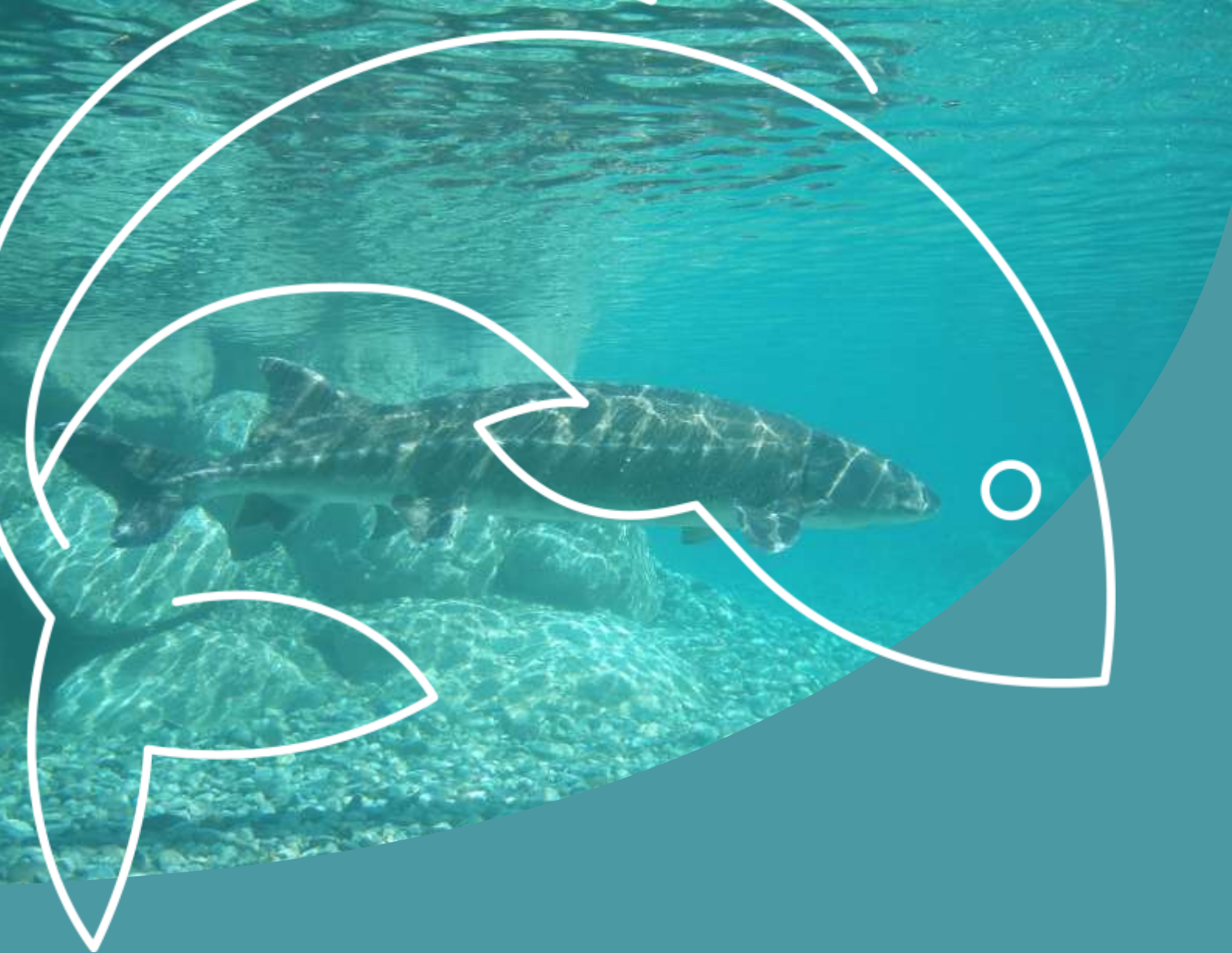




Recommandation du CCA visant à jeter les bases du bien-être des animaux aquatiques dans la législation de l'UE

CCA 2026-8

Juin 2026



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie chaleureusement l'UE pour son soutien financier





*Recommandation du CCA visant à jeter les bases du bien-être des animaux
aquatiques dans la législation de l'UE*

Sommaire

Sommaire	2
I. Contexte	3
II. Justification.....	6
III. Recommandations.....	9

I. Contexte

Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) salue l'initiative de la Commission européenne visant à moderniser la législation de l'UE en matière de bien-être animal. Cette révision offre une occasion cruciale d'aligner la politique de l'UE sur l'évolution des connaissances scientifiques, les attentes de la société et les réalités économiques du secteur de l'aquaculture.

Le CCA souhaite saisir cette occasion pour rappeler à la Commission et aux États membres ses récentes recommandations concernant une « Vision pour l'aquaculture à l'horizon 2040 »¹, le Pacte européen pour les océans², les orientations stratégiques pour l'aquaculture de l'UE³ et le transport des poissons⁴, qui appellent toutes catégoriquement l'UE à inclure les animaux aquatiques d'élevage destinés à l'alimentation humaine dans le champ d'application de la modernisation de la législation européenne sur le bien-être animal relative à la détention et à l'abattage des animaux d'élevage, et à veiller à ce que les importations de produits alimentaires d'origine aquatique répondent aux mêmes exigences environnementales, sociales et de bien-être animal.

L'aquaculture joue un rôle de plus en plus essentiel pour garantir une économie bleue saine, durable et compétitive, en fournissant des denrées alimentaires indispensables à l'Europe et en contribuant à des services écosystémiques plus larges. Au sein de l'Union européenne, bien que la production aquacole représente moins de 2 % de la production mondiale⁵, l'Europe reste le plus grand marché des produits alimentaires d'origine aquatique, ce qui souligne l'importance tant de la production nationale que des importations.

D'après les données scientifiques, certaines espèces de poissons, à tout le moins, possèdent les composants neuronaux nécessaires à la sensibilité ; cette hypothèse a été étayée par des études portant sur leurs systèmes sensoriels, la structure et le fonctionnement de leur cerveau, ainsi que sur leur capacité à ressentir la douleur, la peur et la détresse⁶. L'EFSA estime également que les crustacés décapodes et les mollusques céphalopodes présentent

¹ CCA, *Recommandation pour une Vision pour l'aquaculture en 2040*, 2025, <https://aac-europe.org/fr/publication/recommandation-du-cca-pour-une-vision-de-l-aquaculture-en-2040/>

² CCA, *Recommandation sur le Pacte pour les océans*, 2025, <https://aac-europe.org/fr/publication/recommandation-du-cca-sur-le-pacte-pour-les-océans/>

³ CCA, *Recommandations concernant le deuxième projet de rapport sur l'évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques pour l'aquaculture de l'UE et des plans stratégiques pluriannuels*, 2025, <https://aac-europe.org/fr/publication/recommandation-du-cca-sur-le-deuxieme-projet-de-rapport-sur-le-evaluation-a-mi-parcours-des-orientations-strategiques-pour-l-aquaculture-europeenne-et-des-plans-strategiques-pluriannuels/>

⁴ CCA, *Recommandation sur le bien-être des poissons durant leur transport*, 2022, <https://aac-europe.org/fr/publication/recommandation-sur-le-bien-etre-des-poissons-durant-leur-transport/>

⁵ Cour des comptes européenne, *L'aquaculture de l'UE stagne en dépit d'un soutien important*, 2023, <https://www.eca.europa.eu/fr/news/news-sr-2023-25>

⁶ EFSA, *Approche générale du bien-être des poissons et du concept de sensibilité chez les poissons*, publications scientifiques, 2009, <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.2903/j.efsa.2009.954>
<https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.2903/j.efsa.2009.954>



Recommandation du CCA visant à jeter les bases du bien-être des animaux aquatiques dans la législation de l'UE

certaines indices de sensibilité, notamment la capacité à ressentir la douleur et la détresse⁷. En 2023, la production aquacole dans l'UE a atteint près de 1,1 million de tonnes d'organismes aquatiques, pour une valeur de 4,8 milliards d'euros⁸, soit, selon des estimations médianes, environ 870 millions de poissons⁹ et 58 millions de décapodes¹⁰. Étant donné que l'ampleur des impacts sur le bien-être animal dépend de leur gravité, de leur durée et du nombre d'individus concernés, l'importance de cette production met en évidence le poids économique considérable de ce secteur, tout en soulevant des questions importantes concernant le bien-être des animaux aquatiques d'élevage.

Les résultats en matière de bien-être animal sont obtenus grâce à une combinaison de pratiques d'élevage, de nutrition, de gestion sanitaire et de sélection/amélioration génétique (par exemple : la sélection axée sur la robustesse, la résistance aux maladies et le tempérament). Ces approches s'appliquent tant aux systèmes d'aquaculture conventionnels qu'aux systèmes biologiques et devraient être prises en compte dans la politique de l'Union européenne. Le Code EFABAR illustre la manière dont les caractéristiques liées au bien-être sont intégrées dans les objectifs de sélection pour l'ensemble des espèces d'élevage ; cette approche peut éclairer les pratiques spécifiques à l'aquaculture, de sorte que la génétique soit reconnue comme faisant partie intégrante de la solution en matière de bien-être.

L'aquaculture est une activité très diversifiée qui recourt à une grande variété de systèmes de production, et dans laquelle les stades de vie successifs des animaux s'accompagnent d'exigences différentes en matière de bien-être. De plus, alors que certaines espèces sont élevées depuis plusieurs siècles, de nombreux autres animaux aquatiques ne font l'objet d'un élevage que depuis relativement peu de temps. Par conséquent, la recherche scientifique se poursuit et reste nécessaire afin de définir les meilleures pratiques pour chaque espèce de poisson, chaque stade de développement et chaque système de production.

Le contexte législatif actuel

Malgré leur capacité à ressentir et leur nombre considérable, les animaux aquatiques d'élevage ne sont pour l'essentiel pas soumis à des règles européennes spécifiques et contraignantes en matière de bien-être animal concernant leur élevage et leur abattage. Si la

⁷ Autorité européenne de sécurité des aliments, 2005, Avis du groupe scientifique sur la santé et le bien-être des animaux (AHAW),

rendu à la demande de la Commission, concernant les aspects liés à la biologie et au bien-être des animaux utilisés à

des fins d'expérimentation et à d'autres fins scientifiques,

<https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.2903/j.efsa.2005.292>

⁸ https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Aquaculture_statistics&etran=fr

⁹ https://fishcount.org.uk/estimates/farmedfishes/data01/fishcount_global_farmed_fish_estimate.php?selyear=2022&selcountry=*+All+EU27+countries+*&selspecies=pleaseselect&selsort=Number

¹⁰ https://fishcount.org.uk/estimates/farmedcrustaceans/data02/fishcount_global_farmed_crustacean_estimate.php?selyear=2022&selcountry=*+All+EU27+countries+*&selspecies=pleaseselect&selsort=Number



Recommandation du CCA visant à jeter les bases du bien-être des animaux aquatiques dans la législation de l'UE

directive 98/55 du Conseil¹¹ fixe des normes minimales générales pour les animaux d'élevage, l'absence de dispositions spécifiques à chaque espèce, due en partie au manque de connaissances scientifiques sur le bien-être des poissons au moment de l'élaboration des réglementations antérieures, entrave sa mise en œuvre et son application effectives et permet à des pratiques obsolètes de perdurer. Par ailleurs, alors que plusieurs États membres, tels que l'Autriche, le Danemark, la Lettonie, la Tchéquie, l'Allemagne, la Slovaquie, les Pays-Bas et la Suède, disposent d'une réglementation générale en matière de bien-être animal qui traite du bien-être des poissons d'élevage¹², y compris, dans certains cas, des dispositions spécifiques à certaines espèces, et que les exigences générales de l'UE en matière de bien-être animal s'appliquent à tous les poissons d'élevage dans les États membres, d'autres ne disposent que d'exigences générales, voire d'aucune exigence spécifique. Cette incohérence dans l'application des règles relatives au bien-être animal nuit à l'égalité des conditions de concurrence au sein de l'Union. Cette lacune législative a été mise en évidence dans le « bilan de qualité » de 2022 de la Commission¹³ concernant la législation de l'UE en matière de bien-être animal, lequel a conclu que les animaux aquatiques n'étaient pas suffisamment pris en compte.

Des organisations internationales, notamment le Conseil de l'Europe¹⁴ et l'Organisation mondiale de la santé animale¹⁵, ont également publié des recommandations et des lignes directrices sur le bien-être des poissons, fournissant ainsi un cadre pour l'élaboration de normes européennes. Toutefois, leur portée est trop générale, ce qui rend nécessaire un développement plus poussé.

Le CCA prend note de l'avancée significative que représente la proposition révisée relative au transport des animaux, actuellement en cours de négociation¹⁶, qui inclut les animaux aquatiques et définit des exigences générales susceptibles d'être adaptées à chaque espèce par le biais d'actes délégués et de s'appliquer aux importations. Cette proposition permettra d'apporter davantage de clarté juridique aux aquaculteurs quant à l'application des règles spécifiques à chaque espèce, et contribuera à renforcer l'égalité des conditions de concurrence au sein de l'Union ainsi qu'en ce qui concerne les importations d'animaux aquatiques vivants en provenance de pays tiers.

¹¹ Conseil de l'Union européenne, « Directive 98/58/CE du Conseil relative à la protection des animaux détenus à des fins d'élevage », 1998, <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/1998/58/oj/fra>

¹² <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.2903/sp.efsa.2025.EN-9821>

¹³ Commission européenne, « Bilan de qualité de la législation de l'UE relative au bien-être des animaux d'élevage », 2022, https://food.ec.europa.eu/animals/animal-welfare/evaluations-and-impact-assessment/legislation-farmed-animal-welfare-evaluation_en?prefLang=fr&etrans=fr

¹⁴ Conseil de l'Europe, « Recommandation concernant les poissons d'élevage », 2005, https://www.coe.int/t/e/legal_affairs/legal_co-operation/biological_safety_and_use_of_animals/Farming/Rec%20fish%20E.asp.

¹⁵ OMSA, « Code de santé des animaux aquatiques – Section 7 : Bien-être des poissons d'élevage », 2008, <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/>

¹⁶ Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations connexes, modifiant le règlement (CE) n° 1255/97 du Conseil et abrogeant le règlement (CE) n° 1/2005 (2023), <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM:2023:770:FIN>

II. Justification

Les avantages d'un renforcement des normes de bien-être animal pour la durabilité et la compétitivité

L'intégration des animaux aquatiques dans la révision de la législation européenne sur le bien-être animal présente des avantages considérables pour le secteur de l'aquaculture, les consommateurs et le marché européen dans son ensemble. Le secteur de l'aquaculture de l'UE promeut activement des normes élevées en matière de bien-être animal, et de nombreux producteurs ont adopté, de façon proactive et à titre volontaire, des certifications de qualité qui incluent des normes éthiques. Les producteurs ont collaboré avec des ONG en vue d'élaborer des lignes directrices nationales en matière de bien-être des poissons, comme en Espagne avec les récentes recommandations concernant la daurade¹⁷, le bar¹⁸ et le turbot¹⁹, publiées par l'APROMAR, et ils mettent actuellement au point des stratégies en faveur du bien-être des poissons, démontrant ainsi leur engagement en faveur de pratiques responsables. Les producteurs de l'UE, qu'ils soient conventionnels ou biologiques, doivent également se conformer aux réglementations en vigueur, qui sont souvent plus élaborées que celles des pays tiers auprès desquels l'Union européenne importe des produits, notamment en ce qui concerne la réglementation relative à la production biologique. Parallèlement, de nombreux éleveurs améliorent le bien-être animal en investissant dans la génétique et la sélection (par exemple : des souches résistantes aux maladies ou plus robustes), ce qui permet de réduire les blessures, les traitements et la mortalité. Cependant, il leur manque encore un cadre général permettant de mettre en œuvre des mesures de protection du bien-être animal adaptées à chaque espèce pour les animaux aquatiques d'élevage.

Néanmoins, l'aquaculture se pratique dans l'eau, souvent dans un environnement que les éleveurs ne peuvent pas entièrement contrôler, et en particulier dans des conditions difficiles telles que les sites exposés ou en pleine mer. Ainsi, la mise en œuvre concrète de procédures qui semblent réalisables en laboratoire peut s'avérer peu pratique, voire contre-productive, du point de vue du bien-être animal.

L'amélioration du bien-être animal grâce au progrès génétique constitue une approche rentable, cumulative et vérifiable qui vient compléter les mesures d'élevage. Le soutien de l'UE à l'enregistrement des caractéristiques liées au bien-être animal et à leur prise en compte dans les objectifs de sélection (y compris la sélection génomique) peut contribuer à réduire la mortalité et l'utilisation de médicaments tout en améliorant la qualité des produits, pour des espèces telles que le bar, la dorade, la truite et le saumon. L'approche axée sur les résultats

¹⁷ APROMAR, « Guide sur le bien-être des poissons dans l'aquaculture espagnole - Volume 3 : Bien-être de la dorade royale », 2024, <https://aquaculture.ec.europa.eu/fr/knowledge-base/guidelines/guide-fish-welfare-spanish-aquaculture-volume-3-welfare-gilthead-sea>

¹⁸ APROMAR, « Guide sur le bien-être des poissons dans l'aquaculture espagnole - Volume 2 : Bien-être du bar européen », 2024, <https://aquaculture.ec.europa.eu/fr/knowledge-base/guidelines/guide-fish-welfare-spanish-aquaculture-volume-2-welfare-european-sea-bass>

¹⁹ https://apromar.es/wp-content/uploads/2025/11/APROMAR-2025_Fish-Welfare-TURBOT-eng_web.pdf

devrait également établir un lien entre les registres d'élevage et les objectifs de sélection, afin que les indicateurs de bien-être (par exemple : les scores de lésions des nageoires, le taux de survie, la fréquence des traitements, les interruptions de croissance) soient pris en compte dans la sélection de souches plus résistantes. Cette approche permet d'éviter les exigences prescriptives et favorise l'amélioration continue de la sélection génétique et des pratiques de gestion dans l'ensemble des systèmes aquacoles.

Il est essentiel que la sélection génétique axée sur la productivité ne nuise pas à la santé et au bien-être des animaux. Par exemple, certains saumons à croissance accélérée peuvent présenter des troubles auditifs ; dans ce cas, les programmes de sélection devraient prévoir des tests visant à détecter ces effets²⁰. À l'inverse, la sélection génétique peut permettre d'obtenir des améliorations cumulatives et vérifiables en matière de bien-être et de santé (moins de traitements, une mortalité réduite et moins d'accidents ou d'incidents liés à la manipulation), venant ainsi compléter les mesures d'élevage. Lorsque des souches favorables au bien-être animal sont disponibles, les producteurs devraient être encouragés à les prendre en compte dans le cadre des bonnes pratiques courantes et, dans le cas d'un soutien public, tenus de le faire.

Arguments économiques en faveur d'une aquaculture axée sur le bien-être animal

Un soutien financier adéquat de la part de la Commission européenne, octroyé dans le cadre du FEAMPA et du prochain cadre financier pluriannuel (CFP), permettrait aux agriculteurs d'adopter des pratiques plus respectueuses du bien-être animal. De plus, le fait de garantir de bonnes conditions de bien-être aux poissons apporte également des avantages économiques directs au secteur, grâce à une réduction des coûts et à des produits de meilleure qualité. De meilleures pratiques en matière de bien-être animal permettent de réduire les blessures, les maladies et la mortalité, notamment en diminuant la charge parasitaire qui coûte chaque année des centaines de millions d'euros aux secteurs concernés, tout en améliorant la qualité des produits grâce à une réduction du stress et à des conditions de manipulation respectueuses des animaux. La mise en place d'environnements enrichis et à faible niveau de stress favorise une croissance plus saine et une meilleure efficacité, les gains de productivité compensant souvent les coûts d'investissement initiaux²¹. De plus, les exploitations qui adoptent des normes plus strictes en matière de bien-être animal ont accès à des programmes de certification et à des marchés haut de gamme, où les produits tels que les poissons certifiés ASC ou biologiques bénéficient de prix nettement plus élevés et renforcent la valeur de la marque. Des normes plus strictes renforcent la confiance des consommateurs et ouvrent de nouvelles perspectives commerciales. Les analyses économiques montrent que la mise en œuvre de mesures visant à améliorer le bien-être animal, notamment

²⁰ Reimer, T. et al. (2017) « Une croissance rapide entraîne la formation anormale de vaterite dans les otolithes des poissons d'élevage », *Journal of Experimental Biology*. The Company of Biologists, 220(16), p. 2965-2969. doi : 10.1242/JEB.148056.

²¹ Ryba, R. 2025. « L'économie de la pisciculture et le bien-être des poissons en Europe » <https://www.animalask.org/post/the-economics-of-fish-farming-and-fish-welfare-in-europe>



l'étourdissement sans cruauté, entraîne des coûts relativement faibles et a un impact minime sur la rentabilité globale, ce qui confirme que des normes de bien-être plus strictes sont à la fois réalisables et compatibles avec des modes de production économiquement viables²².

Normes de bien-être animal applicables à la détention des animaux aquatiques d'élevage

Les besoins spécifiques des animaux aquatiques diffèrent considérablement de ceux des animaux terrestres et doivent être pris en compte lors de l'élaboration des règles relatives au bien-être animal. Ces normes de bien-être animal peuvent être établies en s'appuyant sur les travaux existants de la Commission, tels que les « bonnes pratiques d'élevage » (GHP) pour l'aquaculture²³, les fiches d'information sur les indicateurs du Centre de référence de l'UE sur le bien-être des animaux aquatiques (EURCAW-AQUA)²⁴, et le Code de bonnes pratiques pour le bien-être des poissons²⁵. En 2008 et en 2009, l'EFSA a publié huit avis scientifiques portant sur le bien-être d'espèces de poissons spécifiques et sur les méthodes d'abattage les plus adaptées à chacune d'entre elles²⁶. Le législateur européen n'a pas intégré ces recommandations dans la législation, en partie en raison d'un manque de connaissances à l'époque ; toutefois, certains éléments ont par la suite été repris dans les normes de production biologique de l'Union européenne. Parallèlement aux orientations relatives aux pratiques d'élevage, des cadres de référence pour une sélection génétique responsable, tels que le Code EFABAR, montrent comment les caractéristiques liées au bien-être peuvent être définies, enregistrées et utilisées dans la sélection. Le développement d'une application spécifique à l'aquaculture contribuerait à transformer des indicateurs liés aux animaux (lésions des nageoires, taux de survie, fréquence des traitements, interruptions de croissance) en objectifs de sélection visant à obtenir des souches plus résistantes.

Ensemble, ces initiatives constituent une base solide, fondée sur des données scientifiques et adaptée aux besoins des aquaculteurs, pour l'élaboration d'indicateurs de bien-être clairs et concrets applicables aux principales espèces aquacoles européennes. Le document relatif aux Bonnes pratiques d'élevage (GHP) énonce déjà des recommandations spécifiques à chaque espèce et couvrant des domaines essentiels tels que l'alimentation, la manipulation, la densité d'élevage, la qualité de l'eau, l'enrichissement de l'environnement et la gestion de la mortalité. Par exemple, dans le domaine de l'élevage de la truite arc-en-ciel, il souligne l'importance de minimiser le stress lié aux manipulations en limitant le temps passé hors de

²² Eurogroupe pour les animaux, 2024. « Des résultats impressionnants dans le secteur de l'aquaculture de l'UE » <https://www.eurogroupforanimals.org/library/stunning-results-eu-aquaculture>

²³ Dispositif d'assistance à l'aquaculture de l'UE, *Bonnes pratiques d'élevage*, 2024, <https://doi.org/10.2926/1713439>.

²⁴ EURCAW-Aqua, *Fiches d'information sur les indicateurs*, 2025, <https://www.eurcaw-aqua.eu/english/>.

²⁵ DAA, « Code de bonnes pratiques sur le bien-être des poissons et indicateurs de bien-être des poissons, » 2025, <https://aquaculture.ec.europa.eu/key-documents/code-good-practices-fish-welfare-and-fish-welfare-indicators>.

²⁶ EFSA, « Bien-être des poissons, » 2009, <https://www.efsa.europa.eu/fr/topics/topic/fish-welfare>

l'eau et en recourant à des méthodes de tri passives afin de réduire les blessures, tout en maintenant des paramètres optimaux d'oxygénation et de qualité de l'eau et en enregistrant systématiquement les taux de mortalité. En ce qui concerne le bar et la daurade, les recommandations mettent l'accent sur la surveillance de l'état des nageoires en tant qu'indicateur de bien-être, la gestion des densités de peuplement afin de réduire la concurrence, la mise en place d'enrichissements structurels et le nettoyage régulier des filets afin de préserver la qualité de l'eau.

Cette révision offre l'occasion d'introduire une approche axée sur les résultats, en intégrant des indicateurs clairs de bien-être animal, dans la mesure du possible, afin de tenir compte de la diversité des systèmes d'élevage, et en recourant aux technologies numériques pour le suivi et le contrôle du respect de la réglementation.

III. Recommandations

Recommandation du CCA :

Pour la Commission européenne

- Exiger que tous les produits alimentaires d'origine aquatique importés dans l'UE respectent des exigences équivalentes à celles imposées aux produits aquacoles issus de l'UE en matière sociale, environnementale, sanitaire et de bien-être animal.
- Soutenir et investir dans la poursuite de la recherche et de l'innovation afin de définir les meilleures pratiques adaptées au bien-être des poissons pour l'ensemble des principales espèces d'élevage, à tous les stades de leur cycle de vie et dans tous les systèmes de production.
- Rassembler des indicateurs contraignants de bien-être clairs, scientifiquement fondés et spécifiques à chaque espèce pour l'ensemble de la chaîne de production aquacole. Ces indicateurs devraient porter sur les conditions d'élevage, les pratiques de manipulation respectueuses du bien-être animal, la qualité de l'eau, la gestion sanitaire, la nutrition, l'étourdissement et les méthodes d'abattage, en s'appuyant sur les orientations existantes de l'EFSA, les recommandations internationales et les travaux de l'EURCAW-AQUA.
- Rétablir le mandat confié à l'EFSA consistant à émettre des avis scientifiques sur les animaux aquatiques d'élevage, comme le prévoit la feuille de route de 2021²⁷, en abordant d'autres aspects du bien-être que l'abattage, afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation de l'UE
- Une fois que les bonnes pratiques au niveau des exploitations auront été définies, validées et transposées à l'échelle du secteur, les animaux aquatiques d'élevage devraient être explicitement inclus dans le champ d'application de la législation européenne modernisée en matière de bien-être animal. Cela est essentiel afin de garantir la cohérence avec le futur règlement sur le transport des animaux et d'établir un cadre cohérent en matière de bien-être animal pour toutes les espèces d'élevage

²⁷ https://food.ec.europa.eu/system/files/2021-10/aw_eval_revision_roadmap_efsa.pdf



Recommandation du CCA visant à jeter les bases du bien-être des animaux aquatiques dans la législation de l'UE

au sein de l'Union européenne. Évaluer l'impact économique de la mise en œuvre des normes de bien-être animal pour les différentes espèces d'animaux aquatiques et les différents systèmes de production.

- Mettre l'accent sur une approche axée sur les résultats en intégrant, dans la mesure du possible, des indicateurs clairs de bien-être animal et en explorant les outils numériques de suivi et de contrôle afin de simplifier la mise en conformité et de réduire les charges administratives qui pèsent sur les exploitants.
- Transformer les documents de travail pertinents des services de la Commission en recommandations officielles afin d'apporter plus de clarté et de faciliter leur adoption par les États membres.
- Reconnaître explicitement la sélection et la génétique comme des leviers de santé et de bien-être animal dans le cadre révisé, en veillant à ce que les règles restent neutres sur le plan technologique et axées sur les résultats, afin que tous les systèmes puissent utiliser des souches favorables au bien-être, robustes et résistantes aux maladies, sans compromettre la santé ni la diversité génétique.
- Utiliser les financements européens en matière de recherche et d'innovation pour soutenir des programmes de sélection axés sur le bien-être animal ainsi que des systèmes communs de données sur la santé et le bien-être animal, en établissant un lien entre des indicateurs harmonisés basés sur les animaux et les objectifs de sélection, et en donnant la priorité aux caractéristiques qui améliorent la survie et la résilience et réduisent les besoins en soins. S'appuyer sur le code EFABAR pour la définition, l'enregistrement et la communication des caractères, et favoriser son adoption à plus grande échelle ainsi que son perfectionnement.

Pour les États membres

- Allouer, par le biais du FEAMPA et du nouveau CFP, un soutien financier et technique suffisant et facilement accessible, en particulier aux PME et aux micro-entreprises, afin d'aider les opérateurs du secteur de l'aquaculture à investir dans des technologies efficaces en matière de bien-être animal, à moderniser leurs installations et à adopter des pratiques qui offrent un niveau plus élevé de bien-être animal.
- Encourager les politiques de marchés publics qui privilégient les animaux aquatiques élevés dans l'Union européenne, tout en favorisant des normes élevées en matière de bien-être animal ainsi que des exigences sociales et environnementales ambitieuses.

En prenant ces mesures, l'UE pourra affirmer son leadership mondial en matière de bien-être animal, contribuer à favoriser un secteur aquacole compétitif et durable, et répondre aux attentes croissantes de ses citoyens en matière d'éthique.



Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)

Rue Montoyer 31, 1000 Bruxelles, Belgique

Tel : +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : secretariat@aac-europe.org

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/aquaculture-advisory-council/>
www.aac-europe.org